



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1730

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Association de promotion de la fabrique des transitions (APFDT) et attribution d'une subvention de 30 000 € pour les années 2022 et 2023

Mission Transition écologique

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 19 MAI 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRERY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1730 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION DE PROMOTION DE LA FABRIQUE DES TRANSITIONS (APFDT) ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 30 000 € POUR LES ANNEES 2022 ET 2023

(MISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

L'Association de promotion de la Fabrique des Transitions (APFDT) est une association loi 1901 qui a pour objet de favoriser la constitution et l'organisation d'une « fabrique des transitions », destinée à conduire vers une société durable et solidaire, grâce à une stratégie de changement.

Cet objectif de changement implique de faire évoluer les modèles de réflexion, de travail, de développement mais aussi de gouvernance vers une nouvelle approche du rôle et des engagements de chacun.

L'APFDT cherche ainsi à développer et à construire une nouvelle méthodologie de travail, à destination notamment des collectivités territoriales françaises et de leurs groupements, afin de les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques et de leurs schémas organisationnels.

Cette méthodologie est basée autour des axes suivants :

- Constitution d'une « communauté apprenante » - constituée de collectivités, de réseaux thématiques et de la société civile, d'entreprises, de centres de ressources, d'acteurs institutionnels et du monde de la recherche - favorisant la mutualisation entre acteurs de leurs expériences, leur mise en relation sur des thématiques précises ;
- Conduite de réflexions communes afin d'être force de proposition en vue d'atteindre un changement de modèles (économique, juridique, financier, etc.) ;
- Recherche et développement de méthodes en vue de favoriser le changement systémique à l'échelle des territoires.

L'APFDT se donne donc pour ambition de devenir un acteur coopératif jouant un rôle structurel dans l'émergence d'une autre voie, d'une transition dite « systémique », c'est-à-dire concernant tous les aspects de la vie de chacun.

L'AFDT, à travers la Charte de l'alliance de la Fabrique des transitions qu'elle porte, expérimente déjà la méthodologie qu'elle co-construit avec les différents acteurs concernés à l'échelle communale (à travers l'expérience de Loos en Gohelle), intercommunale (10 territoires pilotes accompagnés dans le cadre d'un parcours de formation/action), départementale (Puy-de-Dôme).

L'action de l'association répond à un intérêt communal : le climat constitue un enjeu central du Plan de mandat et de la programmation pluriannuelle des investissements de la Ville. En mars 2021 puis en janvier 2022, le Conseil municipal a renouvelé son engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique en déclarant Lyon en état d'urgence climatique et fixé le cap de la neutralité carbone à l'horizon 2030. La Ville a ainsi déposé en janvier 2022 une candidature en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par la Commission européenne visant à constituer un réseau de 100 villes européennes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030. Quelque 70 acteurs du territoire ont manifesté leur soutien à la Ville lors de cette candidature. Si la Ville est retenue, il est attendu qu'elle élabore d'ici la fin de l'année un « contrat ville climat » qui est à co-construire avec les partenaires locaux et les citoyens visant l'atteinte de cet objectif de neutralité carbone.

II- Propositions :

Compte-tenu de l'intérêt de l'action de l'APFDT, il vous est proposé que la Ville de Lyon devienne un territoire pilote de la démarche construite par la Fabrique des Transitions au côté d'autres collectivités engagées que sont la Région Centre Val de Loire, le Département du Puy-de-Dôme ainsi que prochainement plusieurs établissements publics de coopération intercommunale de Lorraine.

L'implication de la Ville prend d'abord la forme d'un soutien financier à hauteur de 60 000 euros, dont 30 000 euros pour 2022 et 30 000 € pour 2023. Outre ces subventions, la Ville mobilisera ses services pour la réussite du projet. La Ville s'engage ainsi à permettre à l'APFDT de mener à bien l'expérimentation et de lui faciliter l'accès aux informations dont elle a connaissance et qui seraient nécessaires à la bonne atteinte des objectifs.

La convention jointe présente les engagements respectifs de l'association et de la Ville.

Il vous est proposé d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 30 k€ au titre de l'année 2022 et de l'année 2023 ainsi que la convention afférente, et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association de promotion de la Fabrique des Transitions (APFDT), est adoptée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 3- Une subvention de 30 000 € est allouée à l'association au titre de l'exercice 2022 et la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 116471, programme DEVDURABLE, opération DDURABLE, nature comptable 65748, fonction 020.

- 4- Une subvention de 30 000 € est allouée à l'association au titre de l'exercice 2023 et la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits de l'exercice à venir, sous réserve du vote du budget primitif 2023, sur la ligne de crédit 116471, programme DEVDURABLE, opération DDURABLE, nature comptable 65748, fonction 020.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET